

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 115 - page 1721

10 - Aube

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-sur-Seine.

ASSOCIATION DES SINISTRES DE MARIGNY LE CHATEL.

Objet : défendre les intérêts de chacun de ses membres, tant personnes morales que physiques, qui sont victimes de résurgences de la nappe phréatique touchant à leur bien immobilier ou mobilier ; résurgences qui ne leur avaient pas été signifié lors de l'achat de leur bien immobilier auprès de la commune de Marigny-le-Châtel propriétaire historique des terrains ; l'association privilégiera le dialogue et la négociation afin de mettre en oeuvre les solutions techniques et/ou financières les plus efficaces, attachées à des réparations ou consolidations les plus pérennes de leurs biens immobiliers ; toutefois, dans l'hypothèse où le dialogue s'avérerait insuffisant, l'association se réserve le droit de mener toute action administrative qu'elle jugera nécessaire, y compris le recours en justice.

Siège social : 1, rue des Saussaies, 10350 Marigny-le-Châtel.

Date de la déclaration : 29 mars 2014.